

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_165

Objet : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative- Vote de la grille tarifaire 2024 et modification du règlement de facturation

Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.

Présents (61) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Stéphane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_165

Objet : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative- Vote de la grille tarifaire 2024 et modification du règlement de facturation

Depuis le 1er janvier 2023, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure applique la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative sur l'ensemble de son territoire.

Le règlement de facturation de la REOMi détermine les assujettis à la redevance, fixe les conditions d'attribution des contenants et les modalités de calcul et de facturation de la redevance. Ces règles sont fixées par le Conseil Communautaire et ce règlement peut être actualisé en fonction des évolutions réglementaires et techniques.

Le montant de la redevance à payer par chaque redevable résulte de l'application d'une grille tarifaire votée annuellement par délibération en Conseil Communautaire, de façon à couvrir le coût annuel du service de gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle peut donc être amenée à évoluer.

Vu la Directive 2006/12/CE du 05 avril 2006 relative aux déchets ;

Vu le Code de l'environnement, notamment le titre IV du livre V relatif aux déchets ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R. 2224-24 et R. 2224-25-1 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte (TECV) ;

Vu le règlement sanitaire départemental du Nord arrêté le 14 février 1985 ;

Vu la recommandation R437 du 13 mai 2008 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Considérant les règlements de collecte du SMICTOM des Flandres et du SM SIROM Flandre Nord ;

Considérant le règlement de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative et la grille tarifaire 2023 adoptés par délibération en date 13 décembre 2022 ;

Considérant la nécessité d'ajuster le règlement de facturation et d'instituer les tarifs 2024 ;

Il vous est proposé :

- d'instituer la grille tarifaire à compter du 1er janvier 2024, jointe en annexe de la présente délibération, qui demeure inchangée par rapport à 2023,
- d'adopter le règlement de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative révisé joint en annexe de la présente délibération.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance

Bernard DENTENER



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

